

Golf & Country Club de Maison Blanche

RÈGLEMENT SPORTIF

A. Application et validité

Le présent règlement, établi par la Commission Sportive, annule et remplace tous les règlements et décisions antérieurs. Il est immédiatement applicable et valable tant qu'un nouveau règlement ne l'annulera pas. Il pourra être révisé et complété durant toute la durée de sa validité. Ce règlement s'applique à tous les golfeurs qui jouent au Golf & Country Club de Maison Blanche, qu'ils soient membres, invités ou joueurs de passage.

B. Compétitions

1 - Comité de l'épreuve

Pour chaque compétition, il est constitué un "Comité de l'épreuve" (généralement le directeur, le directeur adjoint ou le responsable sportif) qui est entièrement responsable de la compétition, tant pour son organisation que pour son déroulement. Chaque membre du Comité de l'épreuve est un "Administrateur de tournoi". C'est au Comité de l'épreuve que le joueur doit s'adresser pour toute question ou tout problème rencontré lors de la compétition. Son jugement est souverain quant au déroulement de la compétition. S'il n'a pas compétence pour résoudre le problème, il le défère au Président de la Commission Sportive qui tranche.

2 - Règlements des compétitions organisées par le Club

Le règlement de la compétition est affiché en même temps que la liste d'inscription. Ce règlement comprend la date du tournoi, son nom, le nom du/des sponsor(s), la formule, les séries, l'ordre des départs, l'heure approximative du premier départ, le nombre limite de joueurs admis et l'heure approximative de la remise des prix.

Ce règlement de la compétition doit être strictement respecté.

3 - Séries du Club en compétition

Dame 1ère série 0 à 15.4 marques bleues

Dames 2ème série 15.5 à 35.4 marques rouges

Messieurs 1ère série 0 à 10.4 marques blanches

Messieurs 2ème série 10.5 à 17.4 marques jaunes

Messieurs 3ème série 17.5 à 35.4 marques jaunes

Ces indications peuvent être complétées ou modifiées selon la compétition, chaque Joueur est tenu de s'en informer (Règle de golf n° 6-1).

4 - Accès aux compétitions

Seuls les joueurs et leur cadet sont autorisés sur le terrain, ainsi que les spectateurs éventuels.

L'utilisation des voitures est autorisée en compétition uniquement dans les cas suivants :

- Un joueur ou une joueuse est diminué de façon temporaire ou permanente avec justificatif (certificat médical ou autre) et l'accord de la Commission Sportive.
- Un joueur ou une joueuse a plus de 75 ans.

Toutefois, ces personnes ne pourront pas participer aux championnats du club de double, de stroke, et de match-play, sauf si un joueur ou une joueuse handigolf est titulaire du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy yes ».

Tout nouveau membre arrivant au club et dans l'incapacité de prouver son handicap réel, devra jouer un parcours de 18 trous avec un membre de la "commission de handicapping" afin de mieux juger de son niveau de jeu et lui attribuer un handicap approprié avant toute participation à une compétition officielle du club.

De plus, afin d'éviter toute contestation ou litige, pour pouvoir participer aux compétitions du club par équipe (Scramble, 4 Balles meilleure balle, Greensome etc.), ces nouveaux membres du club, n'ayant pu prouver leur réel handicap, devront avoir effectué un minimum de 3 "scores officiels" soit en compétition individuelle soit en "coupe du capitaine" au cours des 12 derniers mois.

La commission sportive se réservera néanmoins toujours le droit d'étudier certains profils au cas par cas lorsqu'elle le jugera nécessaire.

4.1 Parcours « les Sources »

Les compétitions organisées sur le parcours de championnat sont réservées aux joueurs/euses d'index inférieur ou égal à 35.4. Cependant, à la demande du sponsor ou pour les "médailles", ce seuil peut éventuellement être relevé. Dans tous les cas, seuls les joueurs/euses ayant obtenu leur "autorisation de parcours" peuvent accéder aux compétitions.

4.2 Les juniors

Sont considérés comme juniors pour l'accès aux compétitions, les filles et les garçons jusqu'à leurs 18 ans révolus. Ce statut reste valable durant toute l'année civile courante du 18ème anniversaire.

4.3 Les membres semainiers

Les membres semainiers n'ont pas accès aux compétitions du week-end, sauf dans le cas des championnats du Club.

4.4 Parcours « l'Allondon »

Certains week-ends, il est organisé une compétition officielle de classement sur le parcours de l'Allondon. Elle se joue toujours en simple Score Maximum. Le parcours de l'Allondon ayant été étalonné officiellement par la Fédération française de golf (FFG) en novembre 2000, cette compétition compte obligatoirement pour la gestion de l'index.

4.5 Joueurs surclassés

Pour certaines compétitions en double, la Commission Sportive peut admettre la participation de joueurs surclassés (i.e. ayant un index supérieur à celui autorisé pour la compétition). Dans ce cas, l'index du joueur est ramené à la limite de l'index maximum autorisé pour cette compétition.

Exemple : si la limite maximum est de 35.4, un joueur d'index 53.4 se verra attribuer un index de 35.4.

5 - Inscriptions aux compétitions

5.1 Droits d'inscription

Une fois la liste des heures de départs établis, les droits d'inscription sont obligatoirement dus, sauf cas particuliers. Adultes : 12 € pour 1 jour, 24 € pour 2 jours. Juniors : 6 € pour 1 jour, 12 € pour 2 jours.

5.2 Inscriptions

Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf (ou un questionnaire médical si le certificat a plus de 3 ans) est obligatoire pour s'inscrire à une compétition. Sans ce document, le joueur se verra refuser l'inscription à la compétition. Les inscriptions, ouvertes 15 jours avant la date de la compétition, se font sur une liste disponible au secrétariat. Les juniors doivent s'inscrire sur une liste séparée pour permettre de donner la priorité aux adultes en cas de liste d'attente (voir § 5.3 ci-dessous).

La liste offre plusieurs tranches horaires de départs (sauf en cas de Shotgun ou de départs des trous 1 et 10). Le joueur est tenu d'accepter l'heure de départ qui lui sera assignée dans la tranche horaire qu'il a choisie. Pour les compétitions en double, seules les inscriptions avec le nom des deux joueurs seront prises en compte.

Les joueurs peuvent annuler ou modifier leur inscription jusqu'à la publication de la liste de départs sur le site MB (midi de la veille de la compétition) sauf pour les tableaux Match-play pour lesquels le délai est l'avant-veille de la publication des départs. Cette annulation doit se faire soit par courriel, soit physiquement à l'accueil par signature. Pour toute annulation ou modification après cette limite, le joueur bénéficiera d'un « joker » et devra s'acquitter du droit de jeu, à défaut il lui sera prélevé sur son compte. Pour un cas ultérieur ou un « no-show » sans excuse valable le joueur se verra appliquer la sanction (paragraphe 6.2) ajoutée à l'acquiescement du droit de jeu.

5.3 Liste d'attente

En cas de liste d'attente pour la participation à une compétition en simple, les adultes ont la priorité sur les juniors, sauf si le sponsor en décide autrement. Les juniors ont dans ce cas la possibilité de jouer sur l'Allondon. Pour les compétitions en double, les parties composées d'un adulte et d'un junior auront les mêmes droits que celles de deux adultes ; seules les parties composées de deux juniors n'auront pas la priorité sur celles des adultes. De surcroît, la Commission Sportive se réserve le droit d'adopter la priorité chronologique de l'ordre des inscriptions ou la priorité du niveau de l'index, selon la demande du sponsor ou le type de compétition. En cas de liste d'attente, il n'est pas possible d'exiger une tranche horaire, le joueur devra accepter l'heure de départ qui lui sera assignée.

Il peut arriver que, pour des raisons personnelles, un joueur s'inscrive en liste d'attente avec une demande spécifique. Dans le cas où sa demande ne peut être satisfaite, aucun départ ne lui sera alors assigné. Un joueur en liste d'attente, qui refuse l'heure de départ qui lui a finalement été attribuée se verra appliquer la sanction prévue au paragraphe 6.2. Il est de la responsabilité des joueurs en liste d'attente de vérifier s'ils ont été pris pour jouer la compétition et de vérifier leur heure de départ.

6 - Tirage des heures de départs

6.1 Disponibilité des horaires

Pour chaque tranche horaire, les heures de départ et les parties sont fixées par le secrétariat. Les départs des compétitions individuelles sont conçus par ordre inverse

des index dans chaque tranche horaire.

Lors des compétitions dites « ludiques » (formules telles que les Scramble / Greensome / Chapman...), le choix est laissé au participant d'indiquer, lors de son inscription, son partenaire et/ou les membres de sa partie. À défaut, le secrétariat se réserve le droit de composer les parties.

La veille de la compétition, les horaires de départs sont alors affichés sur le site Web du Club (www.golfmaisonblanche.fr) et sur les panneaux réservés à cet effet au Secrétariat, qui peut aussi les communiquer par téléphone.

6.2 No-show sans excuse

Tout joueur ne se présentant pas à une compétition ou annulant son inscription hors délai et ayant utilisé son « joker » sera interdit de participation à une compétition individuelle choisie par la Commission Sportive (hors celles des Sections et Médailles de semaine). De plus, il devra s'acquitter du droit de jeu fixé par le Comité de l'épreuve ou le sponsor pour la compétition à laquelle il ne s'est pas présenté.

6.3 Présentation au départ

Tout joueur se doit de se présenter au Starter 5 minutes avant l'heure de départ attribuée. Tout joueur ayant jusqu'à 5 mn de retard par rapport à son heure de départ aura un coup de pénalité. Ensuite, au-delà de 5 mn il sera disqualifié et considéré comme refusant de jouer (§ 6.2).

7 - Suspension et annulation d'une compétition

En cas d'intempérie, c'est le Comité de l'épreuve qui décide de la suspension d'une compétition. La suspension est signalée par un coup de corne de brume et le passage des Commissaires de parcours. La reprise de la compétition est signalée par 2 coups de corne de brume et le passage des Commissaires. C'est également le Comité de l'épreuve qui décide de l'annulation d'une compétition. En cas de doute, les joueurs ont la responsabilité de se renseigner pour savoir si la compétition a lieu ou pas. Tout joueur ne se présentant pas au départ sera sanctionné (voir § 6.2 ci-dessus).

8 - Règles locales du jour

Les règles locales du jour sont établies par le Comité de l'épreuve et l'Arbitre. Elles sont marquées sur le tableau de l'aire de départ. Chaque joueur doit les lire et les respecter.

9 - Résultats

9.1 Recording

Seules les cartes de score clairement remplies et signées par le marqueur et le joueur sont enregistrées. Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de disqualifier tout joueur dont la carte de score est illisible.

9.2 Officialisation des scores Voir C.1. 10 - Remise des prix

L'un des Administrateurs du tournoi procède à la distribution des prix à l'heure indiquée sur le Règlement de l'épreuve. En cas d'absence du joueur appelé, le prix passe systématiquement au suivant (à l'exception des trophées et pour certaines grandes épreuves en accord avec le sponsor). Sauf indication spéciale du sponsor, le brut prime le net. Un vainqueur (valable pour toutes les séries) qui ne peut être présent à la remise des prix doit s'excuser préalablement auprès du Secrétariat, en inscrivant son nom sur la liste prévue à cet effet. Les juniors (voir § 4.2 ci-dessus) qui ont participé à la compétition dans les mêmes conditions (mêmes marques de départ, même formule) ne sont pas éligibles en net, sauf si le sponsor décide de créer une série junior avec ses propres lots. Dans le cas où le sponsor ne propose pas de prix juniors, la Commission Sportive en proposera un. Dans tous les cas cette règle ne s'applique pas pour le Brut

qui peut être remporté par un junior quel que soit la série.

En double, hors championnats du Club, deux juniors ne peuvent concourir ensemble pour les prix en brut ou en net. Dans le cas d'un double réunissant un adulte et un junior, l'index de ce dernier sera ramené à 18.4 pour que l'équipe puisse participer à la remise des prix. Afin de rendre les remises de prix plus attractives et de faire participer davantage de membres à la distribution des prix, chaque fois que possible, il est procédé à un tirage au sort. Les compétitions de classement jouées sur le parcours de l'Allondon ne donnent pas lieu à une remise des prix sauf si le sponsor et/ou la Commission Sportive en a décidé autrement. Les médailles ne donnent pas lieu à une remise des prix.

La liste des résultats est publiée sur le site Web du Club (www.golfmaisonblanche.fr) et est affichée au Secrétariat sur les panneaux prévus à cet effet.

11 - Application des règles du Royal and Ancient Golf Club of St Andrews

11.1 Jeu lent

La lutte contre le jeu lent est devenue une priorité auprès des instances internationales. Les Commissaires de parcours et, le cas échéant, le Directeur doivent faire respecter le temps de jeu décidé par la Commission Sportive, soit 4h20 pour une partie de 3 joueurs sur le parcours de championnat de Maison Blanche (sortie du green du trou 18). Pour faciliter le respect du temps de jeu, l'heure exacte à laquelle le joueur doit quitter chaque green est imprimée sur les cartes de score de compétition, trou par trou. Les Commissaires et le Directeur ont toute l'autorité nécessaire pour faire accélérer le jeu si nécessaire, sans que cette autorité puisse être remise en question par les joueurs, sous peine de disqualification immédiate.

Procédure et sanctions : Tout(e) joueur/euse et/ou toute partie qui accuse du retard sur le temps de jeu en ne respectant pas les temps de passage à chaque trou définis par la Commission Sportive (imprimés sur la carte de score) est en situation de jeu lent.

- 1ère constatation : avertissement. Le/la joueur/euse et/ou la partie sont priés d'accélérer le rythme de jeu.
- 2ème constatation : sanction. Le/la joueur/euse et/ou la partie se voient infliger 1 coup de pénalité.
- 3ème constatation : sanction. Le/la joueur/euse et/ou la partie se voient infliger 2 coups de pénalité.
- 4ème constatation : disqualification. Le/la joueur/euse et/ou la partie sont disqualifiés et doivent abandonner la partie.

En cas de refus de la sanction, le Comité de l'épreuve se réserve le droit, par l'intermédiaire du

Directeur, de faire appel à la Commission d'admission et de discipline.

11.2 Priorités sur le terrain

Les règles du R&A Golf Club of St Andrews s'appliquent.

11.3 Etiquette

Les joueurs, membres ou visiteurs, doivent impérativement se conformer aux règles de l'étiquette, telles qu'édictées par le R&A Golf Club of St Andrews et la Fédération française de golf (FFG). En accord avec la dernière édition de ces règles, le Directeur et les Commissaires de parcours ont le droit d'exiger qu'elles soient respectées et, le cas échéant, de pénaliser le joueur qui refuse de les appliquer.

Les râtaux doivent être placés à l'extérieur des bunkers.

11.4 Infractions et sanctions

Les infractions aux règles de golf sont sanctionnées par les règles applicables en fonction de la situation. En cas de litige entre deux joueurs, ceux-ci doivent s'adresser au Comité de l'épreuve dont la décision est applicable sans appel. En cas d'infraction

volontaire et avérée, le Président de la Commission Sportive peut saisir la Commission d'admission et de discipline qui statue.

C. Officialisation des cartes de score

1 - Compétitions officielles du Club

Pour toute compétition jouée en simple et sans exception, les scores seront transmis à la FFG pour mise à jour de l'index. Seuls le Directeur et le Président de la Commission Sportive se réservent le droit de déroger à cette règle.

2 - Coupe du Capitaine

En plus des compétitions officielles du calendrier du Club, la Commission Sportive accepte de gérer et de prendre en compte les cartes dites «du Capitaine». Ces cartes sont aussi une possibilité donnée aux joueurs et joueuses ayant un index élevé de pouvoir faire varier leur handicap lors d'une partie amicale.

Les participants doivent impérativement être accompagnés d'un joueur ou d'une joueuse adulte dont l'index est égal ou inférieur à 30.4.

Nous vous rappelons que les cartes du capitaine doivent être prises avant de jouer, uniquement en semaine, qu'elles supportent une participation financière de 5 euros et qu'elles doivent être obligatoirement rendues au secrétariat quel que soit le score.

3 - Compétitions officielles jouées dans un autre club

Les compétitions officielles jouées dans un autre club, affilié à la FFG, sur le territoire français, sont a priori transmises automatiquement par Fléole à la FFG, mais il est bon d'en demander la confirmation à leur Administrateur du tournoi.

Les compétitions officielles jouées dans un autre club, non affilié à la FFG, peuvent compter pour la gestion de l'index, à condition de ramener une copie complète de la carte de score (trou par trou), dûment signée et tamponnée par ce club, avec la mention précise du SSJ, de la date et de la formule de jeu. Après validation par le Président de la Commission Sportive, cette carte est envoyée à la FFG pour mise à jour de l'index.

Tout cas particulier peut être soumis au Président de la Commission Sportive.

D. Championnats du Club

Il existe trois catégories de championnats du Club : Match Play simple, Stroke Play en double, Stroke Play simple. En cas d'égalité, pour les formules en Stroke Play simple et double et en finale des matchplays, on appliquera la règle de la « mort subite » sur le 10 et le 18. Pour les autres tours que la finale, ce sera depuis le 1.

Tout cotisant (membre, membre semainier, enfant de membre, locataire, locataire semainier, enfant de non-membre) ou joueur Corporate (joueur jouant sur l'action d'une société) ayant un index de 35.4 ou moins, a accès aux championnats du Club, pour autant qu'il se soit acquitté de sa cotisation.

Les membres Allondon joueront uniquement dans leur catégorie.

La commission sportive pourrait se réserver le droit d'accepter ou refuser la participation d'un joueur aux divers championnats du club sans avoir à se justifier de ses choix.

Pour le mode et les dates de déroulement des épreuves, les joueurs sont invités à consulter le calendrier.

Le présent document doit être affiché en permanence dans les locaux du Club et accessible à chacun.

Sur simple demande au Secrétariat il peut en être remis un exemplaire. Il est également disponible sur le site Web du Club, www.golfmaisonblanche.fr

E. Divers

Les parties jouant en 4 balles le weekend et les jours fériés sont prioritaires afin de permettre au plus grand nombre de Membres de jouer. Nous vous incitons donc à ne pas vous inscrire et/ou jouer ces jours-là en parties de 2 ou 3 derrière des parties de 4 pour votre confort de jeu. Il est clair néanmoins que cela n'empêche pas les parties de 4 de laisser passer dès que cela est possible.

Il est rappelé que tout joueur (juniors ou autre) a droit à un seul cadet à la fois et que toute autre personne qui suit une partie doit garder une certaine distance pour ne pas gêner les joueurs.

Les départs au trou N°10 ne peuvent se prendre qu'après l'accord du secrétariat ou du caddy-master. Vous devez donc vous annoncer et surtout toujours respecter scrupuleusement la priorité pour les joueurs qui arrivent du trou N°9.

Pour les compétitions se déroulant sur 18 trous, et en cas d'incapacité de terminer le jeu pour toute les équipes (orage, terrain inondé, nuit...) soit nous compterons les scores pour la remise des prix sur 9 trous (quel que soit l'endroit où est stoppée la dernière équipe) soit si les derniers sont encore sur l'aller nous annulerons tout. Dans le cas ou ceci arrive lors d'une épreuve sur plusieurs tours, le tour sera simplement annulé sauf pour les championnats du Club qui auront obligatoirement lieu sur 36 trous.